

RICAS IGNEAS, ET HYACINTHINAS, ET SULPHUREAS, ob foetorem infamie, ET HYACINTHINAS, per simulationem celestis iustitie : nam hyacinthus cœli habere similitudinem dicitur, et angelus Satanae nonnumquam se transfiguravit in angelum lucis. ET CAPITA EQUORUM ERANT TANQUAM CAPITA LEONUM; equi dicti sunt tyranni et heretici, habentes capita instar leonum efferata, ad devorandos et laniandos simplices et fideles. ET DE EORUM EORUM PROCEdit IGNI, ET FUMUS, ET SULPHUR. Eorum referre potest vel equos, vel equites demones, sed textus sequens docet referendum ad equos, ut de ore eorum, id est, suggestione ignis invidiae fumus execrationis, et sulphur prodire dicatur foetida libidinis; ad similia enim iis quibus tenentur vitia perpetrare quoscumque possunt, nituntur; vel ignis ire rabidas, furens contra fideles et fumus inanis ac vana et superba iactantia, et sulphur, id est, fetor blasphemie.

VERS. 18. — ET AB IIS TRIBUS PLAGIS OCCISA EST TERTIA PARS HOMINUM, videlicet igne, fumo et sulphure; NUMERUS certus pro incerto; sensus est autem quod bona pars hominum iis plagis occiditur. Si de perversis intelligitis, spiritualiter intelligendum, quod ad paria excitati et incitati vitia, animas suas perdunt; si de electis (nam potius de reprobis loqui videtur) quod corporaliter occiduntur, procurantibus illis multa

De leur bouche il sortait du feu. On voit ici des chevaux ardents et courageux, qui semblent fêter le feu par les narines :

Collectanque premens voluit sub naribus ignem.

(5 Georg.)

18. Et par ces trois plaies, le feu, la fumée et le soufre; par l'impuissance des soldats armés de cette sorte. La force des armées est représentée par le feu; le bouclier de ces braves soldats est enflammé; les brides de leurs chevaux sont tout en feu; Nab. 2, 5.

19. La puissance de ces chevaux est dans leurs bouches et dans leurs queues, qui ressemblent à des serpents. Les Parties qui composaient ces armées, puisque les Perses, comme on a vu, n'avaient fait que changer le

CAPUT X.

1. Et vidi alium angelum fortem descendentem de caelo amictum nube, et iris in capite ejus, et facies ejus erat ut sol, et pedes ejus tanquam columna ignis :

2. Et habebat in manu sua libellum apertum, et posuit pedem suum dextrum super mare, sinistram autem super terram;

3. Et clamavit voce magna, quemadmodum cum leo rugit. Et cum clamasset, locuta sunt septem tonitrua voces suas.

4. Et cum locuta fuissent septem tonitrua voces suas, ego scripturus eram; et audivi vocem de caelo dicentem mihi : Signa quae locuta sunt septem tonitrua, et noli ea scribere.

5. Et angelus quem vidi stantem super mare et super terram levavit manum suam ad caelum :

6. Et juravit per eum et ea quae in eo sunt; et mare, et ea quae in eo sunt : Quia tempus non erit amplius :

7. Sed in diebus vocis septimi angeli, cum cœperit

suppliciorum genera, ut vel sic à fide resiliant, demonibus.

VERS. 19.—POTESTAS ENIM EQUORUM IN ORE EORUM EST, id est, in eloquentia; praecursores enim Antichristi fidei sunt doctores vi humane eloquentiae à fide Christianos alienare nitentur, omnem in sua eloquentia fiduciam suam ponentes. Quod si persuadendo pertrahere ad se nequeunt, est vis ac potestas in caudis eorum; NAM CAUDE EORUM SIMILES SERPENTIBUS HABENTES CAPITA, ET IN IIS NOCENT; bene serpentibus similes, qui blandè se insinuant, et quasi assentantur, sed occultè venenatà caudà feriunt; ita seductores blandis initis ut simplicibus imponant, aggrediuntur; aggressos veneno suo, pravà scilicet suggestione inficiunt; habentes in caudis capita, vel occasiones nocendi, vel suae iniquitatis et perversitatis doctores ac magistros, et in his nocent, vel in iis caudis, vel in iis capitibus; utrovīs enim modo etiam Graecè refertur potest.

VERS. 20.—ET CAETERI HOMINES QUI NON SUNT OCCISI IIS PLAGIS; videtur de occasione corporali loqui intelligendum, quia occasione spirituali precepti sunt, de quibus hic agitur; iis ergo qui per tyrannos et hereticos ac caeteros Antichristi satellites non sunt ad mortem petiti, quos neque penituit adorasse demonia, etc.; hoc loco eclipsis est et supplendum : li omnes, inquam, similiter peribunt.

nom de cet empire, combattaient par devant et par derrière, et ils tiraient même en fuyant; et ces serpents sont les traits dont ils perçaient leurs ennemis, la tête tournée.

20. Et les autres hommes... ne se repentirent point... pour n'adorer plus les démons, ces idoles d'or et d'argent... Cela fait voir que le prophète a passé des Juifs aux idolâtres. Car on ne peut assez remarquer, que comme les afflictions des chapitres 7 et 8 regardaient les Juifs, il n'y est point parlé d'idolâtrie.

21. De leurs homicides, de leurs empoisonnements... Il est aisé de faire voir que les violences, les impuretés et les empoisonnements des idolâtres étaient allés à l'extrémité.

CHAPITRE X.

1. Je vis un autre ange fort qui descendait du ciel, revêtu d'une nuée, et ayant un arc-en-ciel sur la tête; son visage était comme le soleil, et ses pieds comme des colonnes de feu.

2. Il avait à la main un petit livre ouvert; et il mit le pied droit sur la mer, et le pied gauche sur la terre;

3. Et il cria à haute voix comme un lion qui rugit. Et après qu'il eut crié, sept tonnerres firent éclater leurs voix.

4. Et les sept voix des sept tonnerres ayant éclaté, je me mis à écrire; mais j'entendis une voix du ciel qui me dit : Scelle ce qu'ont dit les sept tonnerres, et ne l'écris point.

5. Alors l'ange que j'avais vu qui se tenait debout sur la mer et sur la terre, leva la main au ciel :

6. Et il jura par celui qui vit dans les siècles des siècles, qui a créé le ciel, et ce qui est dans le ciel, la terre, et ce qui est dans la terre, la mer, et ce qui est dans la mer, qu'il n'y aurait plus de temps :

7. Mais qu'au jour que le septième ange ferait enten-

tud canere, consummabitur mysterium Dei, sicut evangelizavit per servos suos prophetas.

8. Et audivi vocem de caelo iterum loquentem mecum, et dicentem : Vade, et accipe librum apertum de manu angeli stantis super mare et super terram.

9. Et abii ad angelum, dicens ei ut daret mihi librum. Et dixit mihi : Accipe librum et devora illum; et faciet amaricari ventrem tuum, sed in ore tuo erit dulce tanquam mel.

10. Et accipi librum de manu angeli, et devoravi illum, et erat in ore meo tanquam mel dulce; et cum devorâssem eum, amaricatus est venter meus :

11. Et dixit mihi : Oportet te iterum prophetae gentibus, et populis, et linguis, et regibus multis.

COMMENTARIA.

VERS. 4.—ET VIDI ALIUM ANGELUM FORTEM DESCENDENTEM DE COELO AMICTUM NUBE. Angelus Christus est, magni consilii angelus ab apostolicis angelis longè alius ac diversus, fortis sanè, quia Dei virtus qui de caelo descendit quando semetipsum usque ad suscipiendam servi formam, exinanivit, amictus nube humanitatis assumptæ quæ dicitatem nequaquam oculis hominum aspectabilem tegeret, bene autem è caelo descendit, quia, teste David, à summo caelo egressio ejus. ET IRIS IN CAPITE EJUS; caput Christi Deus Pater, in cuius capite aptè iris esse dicitur, id est, propitiatio divinitatis, et reconciliatio humani generis, quia Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi. Iris enim celestis arcus propitiationis est et foederis signum. ET FACIES EJUS SICUT SOL, quippe qui splendor est paterna gloria, et ipse sol justitiæ, de cuius lumine omnes per gratiam participamus. ET PEDES EJUS TANQUAM COLUMNÆ IGNI, sive columna, Graecè enim est στῆλαι, in plurali pedes ejus, praedicatorum sunt ipsius, qui tanquam pedes corporis per universum mundum illum ferunt; sicut ipse de Paulo ait : Vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus et regibus; et bene sunt li pedes tanquam columna, id est, firmi nec fide vacillantes; tanquam columna ergo, et cæ ignea, utpote afflictionum et probationum igne probati.

VERS. 2.—ET HABEBAT IN MANU SUA LIBELLEM APERTUM, libellum, inquam, divinae scientiæ Joanni apertum et manifestatum, quem devorare postea jussus est. Qui bene apertus dicitur, vel quia Joanni tunc manifestatus, vel quia in judicio palam fiet omnibus divina scientiæ liber, cunctis quæ de Christo scripta erant tunc completis, atque omnibus qui reprobi et

1. J'en vis un autre ange... La dernière vengeance va être ici proposée comme prochaine par des menaces terribles. C'est un ange fort, qui va frapper fortement, et sa face qui éclate comme le soleil marque une vengeance éclatante.

2. Il avait à la main un petit livre ouvert. Notez que ce n'est plus ici le livre fermé de sceaux dont le mystère est caché : les sceaux sont levés, et les six premières trompettes ont révélé une grande partie de cet admirable secret. L'ange paraît donc ici avec un petit écrit ouvert en sa main; c'est la sentence déjà prononcée, et prête à s'exécuter.

dre sa voix, et qu'il sonnerait de la trompette, le mystère de Dieu serait accompli, ainsi qu'il l'a annoncé par les prophètes ses serviteurs.

8. Et j'entendis la voix qui me parla encore du ciel, et me dit : Va, et prends le livre ouvert de la main de l'ange qui se tient debout sur la mer et sur la terre.

9. Je m'approchai de l'ange, en lui disant qu'il me donnât le livre. Et il me dit : Prends le livre et le dévore; et il te causera de l'amertume dans le ventre, mais dans ta bouche il sera doux comme du miel.

10. Je pris le livre de la main de l'ange, et je le dévorai; il était dans ma bouche doux comme du miel; mais après que je l'eus dévoré, il me causa de l'amertume dans le ventre.

11. Alors il me dit : Il faut encore que tu prophétises aux nations, aux peuples, aux hommes de diverses langues, et à plusieurs rois.

electi erant, cognitis. ET POSUIT PEDEM SUUM DEXTRUM SUPER MARE, SINISTRUM AUTEM SUPER TERRAM. Quidam interpretantur quod praedicatorum, terrâ marique, id est, insularibus praedicatum miserit. Alii per mare fluctuantia variis idolorum cultibus et superstitionibus gentium corda interpretantur, super quos pedem dextrum posuit, quando ad fidem eos vocavit et elegit. Per terram, quae stabilior teret, gentem Judaeam in unius olim Dei cultu solidatam et firmam, super quos sinistram pedem posuisse dicitur, quando assumptis gentibus ad tempus eos abiecit et reprobovit, donec plenitudo gentium intraverit, et tunc omnia Israel salvus fiet.

VERS. 5.—ET CLAMAVIT VOCE MAGNA, QUEMADMODUM CUM LEO RUGIT. Clamavit voce magna futurae damnationis penas comminando, et poenitentiam nuntiando. ET CUM CLAMASSET, id est, per se praedicasset, LOCUTA SUNT SEPTEM TONITRUA VOCES SUAS, quia post ejus praedicationem apostoli et evangelistae septiformi Spiritûs sancti gratiâ repleti terrorem judicii praedicaverunt, et mysteria alia multa docuerunt; voces autem horum tonitruorum signare tantum, et non scribere jubetur, quia mysteria Dei sic debemus cunctis et idoneis propagare, ut reprobis et inidoneis maneat abscondita.

VERS. 4.—SCRIPTURES illas fuisse, nisi angelus inhibuisset, dicens : SIGNA, graecè, obſigna (quæ occultata volo) in mente tuâ, ubique recondita serva. Nolo tam citò ea patet fieri hominibus, ne plane concedant animis, aut nimium percellant. Unde patet S. Joanni multò plura revelata esse, quam quæ scripsit. Ita Aretas, Ribera et A Lapide. Nota non fore hæc tonitrua realiter vocata, sed metaphorice, terribili sonitu suo portendentia extremas orbi imminentes plagas. Sic quæ angelus hic proclamant, per prophetas verisimile est proclamanda. (Tirinus.)

Le pied droit sur la mer.... L'empire est foulé aux pieds, et affaibli par mer et par terre.

5. Et il cria... Le rugissement du lion, dans le style prophétique, est partout la menace d'une vengeance prochaine.

Sept tonnerres firent éclater leur voix. C'est encore la vengeance plus prochaine.

4. Scelle ce qu'ont dit les sept tonnerres. Outre les jugements que Dieu nous découvre par ses prophètes, il y en a de cachés, qui souvent sont les plus terribles.

VERS. 5. — ET ANGELUS QUEM, ETC., LEVAVIT MANUM SUAM AD COELEM, HABITUM PRÆ SE FERENS JURANTIS, ET JURAVIT :

VERS. 6. — QUIA TEMPUS NON ERIT AMPLIUS. Omnes penè hunc locum exponunt quòd peracto iudicio, iam tempus non erit, id est, mutabilitas cessabit temporum in eadem beatitudine perpetuò manentibus electis : alii quòd iam tempus penitentie non erit appetente iudicio, quia post vocem tubæ septimi angeli consummabitur mysterium de remuneratione honorum et punitione matorum, neque jam ullus erit penitentie locus.

VERS. 7. — SED IN DIEBUS SEPTIMI ANGELI, CUM COEPERIT TUBA CANERE, IN RESURRECTIONE, CONSUMMABITUR MYSTERIUM DEI, omnia scilicet que de Christo ante predicta sunt, et nobis de consummatione sancti, et honorum ac malorum remuneratione promissa.

VERS. 8, 9, 10. — VADE, ET ACCIPE LIBRUM. Jussus est Joannes librum accipere ab angelo, id est, secretum divine scientie et prescientie à Christo intelligere, quem jubetur devorare, id est, cum aviditate intelligendi percipere : cum autem cum devorasset, sicut illi predictum erat, dulcem in ore reperit : nihil enim divinarum verborum intelligenti dulcius in predicatione ; unde de David ait : *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua super mel ori meo ; sed amaricavi ventrem faciant*, id est, mentem, vel quando in digestionem et executionem eorum que secundum divinum scientiam predicantur, qualis est carnis mortificatio,

5. *Evange... leva la main... 6. Et juravit... Dans Daniel, chap. 12, v. 7, l'ange qui jure lève les deux mains ; mais ce n'est en ayant une occupée à tenir la sentence. Qu'il n'y aurait plus de temps. Ce n'est plus comme auparavant (Apoc. 6, 11 ; 7, 1, 2, 3), où la vengeance est différée ; ici tout est accompli, tout est prêt.*

7. *Mais qu'au jour que le septième ange... le mystère de Dieu serait accompli. Ce mystère, c'est la glorification de l'Eglise, et la fin des persécutions par de terribles châtements des persécuteurs.*

8. *Va, et prends le livre ouvert. 9. Prends le livre et le devore. Le même en Ezéchiel, 3, 1.*

10. *Il était doux dans ma bouche... Ce livre doux à la bouche, et qui fait dans l'estomac l'effet des choses amères, c'est la dernière sentence que l'ange tenait. S. Jean s'en devait remplir pour en annoncer l'effet. D'abord elle est douce, comme le fut à Ezéchiel ce livre qu'il devora. C'est une consolation de voir la puissance de Dieu exercée sur ses ennemis ; mais dans la suite on est obligé de voir tant d'hommes perdus ; et il y a ici un sujet d'affliction particulière, en ce qu'on y va voir les souffrances de l'Eglise persécutée.*

11. *A lors il me dit : Il faut encore que tu prophétises ; il faut que tu expliques le détail de cette sentence aux rois et aux peuples ; et c'est ce que S. Jean va commencer dans le chapitre suivant : mais il faut avant toutes choses, pour le bien entendre, que nous prenions quelque idée des persécutions de l'Eglise que S. Jean nous va proposer dans les visions suivantes.*

REFLEXIONS sur les persécutions, où l'on en voit l'idée générale, et quatre de leurs caractères marqués par S. Jean.

I. Saint Jean avait à nous exposer dans la suite les

amartitudo, et difficultas sentitur ; vel intellige quòd devorato libro divine prescientie et scientie, amaricitas est venter Joannis, id est, mens indignata, cum tot videret futuras Ecclesie persecutiones. Sic locutum Ezechiel legimus, cum oblatum librum devorasset : *Abii, inquit, amarus indignatione spiritus mei. Nec novum est quòd ventrem mentem expono ; sic Ezechiel 2 : Fili, accipe sapientiam, qua tibi pulchra erit, cum in ventre tuo eam acceperis ;* et Christus in psalmis, *ex utero Patris, id est, mente paternâ, ante Luciferum scribitur genitus.*

VERS. 11. — ET DIXIT MIHI : OPORTET TE, ô Joannes, post predictas à te orbi plagas septem significationum libri, ITERUM PROPHETARE, et hominibus prenuntiare alia multa plura et graviora mala, que in hoc iam aperto libro leges, et ex eo describes, de Antichristo, de Henoch et Eliâ, de Greg et Magog, etc., que à cap. 11 usque ad finem Apocalypsis recensentur. Primò enim legit illa omnia Joannes in libro ; deinde eadem jam lecta vidit per varia symbola sibi representari, quòd posset commodis assequi et annotare. REGIBUS PORRÒ MULTIS prophetavit, qui reges omnes terræ regnis suis per Antichristum privandos prædixit, ipsique subjiciendos, et cum ipso occidendos. Unde nihil adjumenti ex hoc nancisci possunt Catharinus, Salmeron et alii, qui cum Hippolyto Martyre, Ambrosio, Damasc, Theophyl, et Euthymio, Metaphraste et Dorotheo, volunt Joannem nequid mortuum esse, sed cum Henoch et Eliâ in visis servari in paradiso, et cum hisdem certaturum contra Antichristum. Quod fuscè refellit S. Hieron., August., Eusebius ex Polyrate, et passim veteres, imò concilium Ephesinum, et cum eo tota Ecclesia, que diem festum S. Joannis jam mortui, et in celo cum Christo regnantis colit 27 decembris. (Tirinus.)

grands châtements de Dieu sur Rome persécutrice, il commence par expliquer les persécutions qui les ont attirés, et s'arrête principalement à celle de Dioclétien, qui fut la dernière, comme la plus violente. Il nous donne donc d'abord dans ce chapitre une idée générale de ces persécutions ; et il en remarque quatre choses les plus propres à soutenir le courage des chrétiens, qu'on pût jamais imaginer.

Premièrement, afin qu'on ne s'étonnât pas de voir tant de sang répandu, et ce qui était le plus à déplorer, tant d'apostasies durant les persécutions, il fait voir qu'il ne faut pas craindre que le temple de Dieu, c'est-à-dire, son Eglise soit renversée ; et qu'au contraire elle demeurera toujours invincible dans ceux qui sont vraiment à Dieu, c'est-à-dire, dans ses élus, v. 1. Secondement, il fait voir que quelque grande que soit la haine et la puissance des persécuteurs, il ne leur serait pas permis de nuire aux chrétiens autant qu'ils voudraient ; mais que Dieu donnerait des bornes à leur fureur, et renfermerait les persécutions dans un certain temps limité, v. 2, 3. Troisièmement, le même S. Jean fait connaître que nulle persécution, quelque violente qu'elle soit, n'aura le pouvoir d'empêcher ou d'affaiblir le témoignage que l'Eglise doit rendre éternellement à la vérité de l'Evangile ; et c'est ce qu'il nous explique par ces deux témoins dont il sera tant parlé dans ce chapitre, v. 5, 4, etc. La quatrième chose qui devait paraître dans la souffrance de l'Eglise, c'est que la persécution, loin de l'éteindre et de l'affaiblir, en devait toujours augmenter la force et la gloire ; de sorte que par la suite des conseils de Dieu, il devait être réservé à celle de Dioclétien, comme à la plus violente, d'élever l'Eglise au comble de la gloire. C'est aussi ce qui est arrivé ; et S. Jean nous le fait entendre dans la glorieuse résurrection des deux témoins, aux versets 12 et 13 de ce chapitre.

II. De ces quatre caractères des persécutions, celui

qui est le plus consolant pour les chrétiens, c'est lo second, c'est-à-dire, celui qui leur fait voir que Dieu préside secrètement aux conseils des persécuteurs, dont il retient et lâche le bras autant qu'il lui plaît ; car c'est ce qui fait sentir aux enfants de Dieu, que celui qui leur envoie les persécutions, c'est Dieu même leur bon Père ; en sorte que leurs souffrances venues de cette main leur deviennent chères.

III. Dieu avait commencé à faire paraître cette vérité à ses fidèles dès le temps de l'ancien Testament par plusieurs exemples, mais principalement dans la persécution d'Antiochus. Elle fut d'une violence extraordinaire ; et il sembla d'abord que Dieu ne voulait plus donner de bornes aux souffrances de son peuple. Mais en même temps il marqua sensiblement le contraire par deux effets surprenants : l'un fut le triomphe, puisque la persécution dura seulement trois ans et demi, ainsi qu'il était prédit (Dan. 12, 7, 11), et qu'il est aisé de le recueillir, tant des livres des Machabées, que de l'Histoire de Joseph ; l'autre, qui n'était pas moins considérable, c'est que Dieu finit la persécution par la punition éclatante de son auteur.

IV. C'était le conseil de Dieu d'en user à peu près de même avec ses fidèles : car encore qu'après la croix de Jésus-Christ son Eglise dut être plus fortement et plus longuement exercée qu'elle ne l'avait été dans le Judaïsme, où les promesses temporelles étaient en vigueur, néanmoins il plaisait à Dieu que les persécutions qu'il faudrait soutenir pour l'Evangile, eussent à peu près les mêmes caractères que celle d'Antiochus, où elles étaient comme dessinées par la main de Dieu, c'est-à-dire, premièrement qu'elles fussent courtes, et que Dieu y donnât de temps en temps quelque relâche à son peuple ; et ce qui n'est pas moins remarquable, qu'elles finissent pour l'ordinaire par un châtement public des persécuteurs.

On voit en effet ces deux marques du doigt de Dieu presque dans toutes les persécutions. Dieu faisait sentir à ses enfants affligés, par le repos qu'il leur procurait de temps en temps, qu'il savait mesurer leurs souffrances à leurs forces, et comme Jésus-Christ l'avait dit lui-même, qu'il en abrégeait le temps pour l'amour des élus. Matth. 24, 22.

Les chrétiens ont bien connu ce secours de Dieu durant les persécutions ; et comme on leur objectait que Dieu les abandonnait à leurs ennemis, Origène répondait pour toute l'Eglise, que ce n'était pas les abandonner, mais plutôt leur rendre sensible sa protection, que de leur donner de temps en temps le loisir de respirer, en réprimant de telle sorte leurs persécuteurs, qu'on voyait bien qu'il ne voulait pas qu'on pût éteindre la race des saints, ni qu'il fût permis à leurs ennemis et aux princes mêmes de les affliger au-delà d'un certain point ou d'un certain temps. (Orig., 3 cont. Cels.)

V. Tout est plein de ces sentiments dans les écrits des saints Pères, et l'expérience en justifiait la vérité. La persécution de Néron, où S. Pierre et S. Paul furent couronnés, finit par sa mort, environ quatre ans après qu'il eut commencée ; celle de Domitien, où S. Jean souffrit, fut à peu près de même durée. Le même de Domitien tué par les siens y mit fin ; et avant ce dernier coup, lui-même, tout inhumain qu'il était, avait donné des bornes à sa fureur, en rapellant jusqu'à ceux qu'il avait bannis, et réprimant par un édit les persécutions suscitées contre l'Eglise ; ainsi les deux premières persécutions eurent manifestement les deux caractères de celle d'Antiochus. Dieu les finit par le châtement manifeste de leurs auteurs, et voulut les renfermer à peu près dans le même temps de trois ans et demi, que celle d'Antiochus avait eu. S. Jean apprenant aux fidèles que les persécutions des siècles suivants auraient à peu près le même succès, et que Dieu leur saurait donner de secrètes bornes, quoique non, peut-être, toujours dans le même temps précis. On sait la lettre de Trajan à

Pline-le-Jeune, ou, encore que cet empereur lui ordonnât de punir les chrétiens qui lui seraient décelés, il lui défendit néanmoins d'en faire aucune recherche. On sait celle d'Adrien à Minucius Fundanus ; et celle de Marc-Aurèle, après le célèbre effet de la prière d'une légion chrétienne. Ces ordres des empereurs étaient autant de barrières que Dieu mettait pour un temps aux persécutions. On prétend que celle de Sévère s'adoucit bientôt par la mort de Plautin, qui en était l'instigateur ; et on sait d'ailleurs que ce prince modéra lui-même ses rigueurs, en sorte qu'à semblé ne persécuter les chrétiens qu'à regret, et par considération, comme Tertullien nous le fait entendre. Quoiqu'il en soit, c'est après avoir vu sa persécution qu'Origène a remarqué le relâchement que nous avons vu dans les supplices des chrétiens, et les bornes que Dieu y mettait. La persécution de Maximin et celle de Déce passèrent rapidement avec leur vie. Gallus, qui suivit les voies de Déce, son prédécesseur, eut bientôt après le même sort. Les souffrances des saints furent extrêmes sous Valérien ; mais nous apprenons dans Eusebe, par une lettre de S. Denis d'Alexandrie, qu'elles ne durèrent précisément que trois ans et demi. Le massacre d'Aurélien prévint l'exécution de son édit qui venait de donner contre les fidèles, et il n'y eut pas jusqu'à la dernière persécution, c'est-à-dire, jusqu'à celle de Dioclétien, encore qu'elle ait été la plus violente et la plus longue, qui n'eût ses temps de relâchement.

VI. Elle commença en l'an 505, le 19 de l'Empire de Dioclétien, par le renversement des églises, vers la fête de la Passion de Notre Seigneur, date mémorable pour l'Eglise souffrante. L'année d'après, la persécution fut très-violente ; mais dans le temps qu'on y commença par tout l'Empire des fêtes solennelles pour la vingtième année de l'Empereur, les prisonniers furent ouverts, et les chrétiens participèrent à la grâce comme les autres, puisqu'il est expressément marqué que le célèbre martyr d'Antioche S. Romain demeura seul dans les fers, et seule acheva son glorieux martyre. Quelque temps après, et dans la plus grande ardeur de la persécution, les de verser du sang, les persécuteurs se relâchèrent d'eux-mêmes par deux fois, et à la fin on changea la peine de mort en d'autres supplices. En Occident, la grande furie de la persécution ne dura que deux ans ; mais encore que l'Orient eût à souffrir, il paraît que dès le commencement Maximin se relâcha durant quelque temps, et en général, que les tyrans se ralentissaient et se relâchaient comme à diverses reprises. Dans la huitième année, fut publiée la célèbre rétractation de Galère Maximien, un peu avant sa mort. Les églises jointes de la paix, même en Orient, et sous Maximin. Un peu après, Maxence fut vaincu par Constantin, la croix érigée dans Rome, et la paix donnée par le vainqueur. Encore que Maximin qui avait été contraint d'abord à se relâcher de ses rigueurs, les ait redoublées un peu après, elles ne durèrent pas longtemps ; et Licinius, alors vici à Constantin, entreprit bientôt la guerre, où le tyran périt en vain. A son tour Licinius devint lui-même persécuteur, et bientôt après il périt, après avoir été souvent vaincu.

Voilà en gros le cours des persécutions, et je n'ai pas ici besoin d'une discussion plus scrupuleuse des années. Cela suffit pour faire voir qu'encore que Dieu n'épargnât pas le sang de ses saints, il leur donnait de temps en temps un peu de repos, c'est-à-dire qu'il donnait aux forts le temps de respirer, aux faibles le temps de s'affermir, à ceux qui étaient tombés celui de se relever, et enfin aux saints pasteurs celui de recueillir leurs brebis dissipées.

VII. C'est ainsi que Dieu mesurait les souffrances à son peuple selon sa bonté et sa sagesse, comme il avait fait autrefois du temps d'Antiochus. Mais il ne fit pas moins éclater dans les persécutions de son Eglise la seconde circonstance de la persécution d'Antiochus, qui fut celle d'avoir fini par le supplice du persécuté.

teur : car, pour ne point ici parler des princes persécuteurs que Dieu peut avoir épargnés, ou pour leurs autres bonnes qualités, comme un Trajan ou un Marc-Aurèle, ou enfin pour des raisons qu'il n'est pas permis de rechercher : pour peu qu'on sache la fin d'un Néron, d'un Domitien, d'un Maximin, d'un Dèce, d'un Valérien, des deux Maximiens, du dernier Maximin, et des autres, et qu'on en pèse le temps et les circonstances, on y verra la main de Dieu clairement marquée, et un livre admirable de Lactance, que Dieu a rendu à nos jours, nous met cette vérité sous les yeux.

Nous y voyons entre autres choses que Dioclétien n'eut pas plutôt consenti à la persécution, que son honneur l'abandonna. Frappé d'une maladie où il perdit le sens, il tomba dans un si grand affaiblissement, qu'il ne put résister à Galère, qui le contraignit secrètement à quitter l'empire. Cette abdication tant vantée, et qui parut au-dehors si volontaire, fut l'effet de sa faiblesse, et de la secrète violence que lui fit son genre (*Lact., de Mort.* 17, 18). La fin des autres princes fut encore plus manifestement funeste : on n'y voit rien que de tragique. Dieu, pour ainsi dire, voulut marquer les persécuteurs à la marque d'Antiochus ; et afin qu'il n'y manquât aucun trait, il voulut dans cette dernière persécution que les deux dont le peuple saint avait le plus longtems éprouvé la rage, c'est-à-dire, Galère Maximien et Maximin, en péris-

CAPUT XI.

1. Et datus est mihi calamus similis virgæ : et octium est mihi : Surge, et metire templum Dei, et altare, et adorantes in eo :

2. Atrium autem quod est foris templum, eijce foras, et ne metieris illud, quoniam datum est gentilibus, et civitatem sanctam calcabunt mensibus quadraginta duobus.

3. Et dabo duobus testibus meis, et prophetabunt diebus mille ducentis sexaginta, amicti saccis.

4. Hi sunt due olive, et duo candelabra, in conspectu Domini terre stantes.

5. Et si quis voluerit eis nocere, ignis exiet de ore eorum, et devorabit inimicos eorum ; et si quis voluerit eos ledere, sic oportet eum occidi.

6. Hi habent potestatem claudendi cælum, ne pluuias prophetie ipsorum ; et potestatem habent super aquas convertendi eas in sanguinem, et percutere terram omni plagâ quotiescumque voluerint.

7. Et cum finierint testimonium suum, bestia que ascendit de abyso, faciet adversum eos bellum, et vincet illos, et occidet eos ;

8. Et corpora eorum jacebunt in plateis civitatis magnæ, que vocatur spiritualiter Sodoma, et Ægyptus, ubi et Dominus eorum crucifixus est.

9. Et videbunt de tribus, et populis, et linguis, et gentibus, corpora eorum per tres dies et dimidium : et corpora eorum non sument ponit in monumentis.

10. Et inhabitantes terram gaudebunt super illos, et jocundabuntur ; et munera mittent invicem, quoniam hi duo propheta cruciaverant eos qui habitabant super terram.

11. Et post dies tres et dimidium, spiritus vitæ à Deo intravit in eos. Et steterunt super pedes suos, et timor magnus cecidit super eos qui viderunt eos.

12. Et audierunt vocem magnam de cælo, dicen-

sant comme Antiochus, et par un supplice sembable, fissent aussi à son exemple des déclarations favorables aux chrétiens qu'ils avaient tant haïs, et laissassent à la postérité un témoignage immortel d'un repentir autant inutile que forcé.

VIII. La persécution d'Antiochus fit voir encore une vérité, qui parut avec éclat dans les persécutions de l'Eglise. C'est que bien loin que le peuple Juif ait été détruit, comme ses ennemis l'avaient espéré, il devint plus illustre que jamais, non seulement par les victoires de Judas-le-Machabée, mais encore en s'affranchissant du joug des gentils, et rétablissant sous la famille des Asmonéens le royaume de Judée. Ainsi l'Eglise de Jésus-Christ, loin de tomber sous le poids de tant de persécutions, allait croissant sans le fer et parmi les tourments. Les victoires de ses martyrs plus éclatantes que le soleil, lui donnaient tous les jours une nouvelle gloire. Ce fut après les dernières efforts qu'on eut faits sous Dioclétien pour la détruire entièrement, et lorsqu'on se flattait le plus, comme on verra, de la pensée de l'avoir éteinte, qu'elle se releva plus que jamais, et que libre de la tyrannie des gentils, elle régna sur la terre dans la personne de Constantin et de ses successeurs, comme S. Jean le célèbre dans toute sa prophétie, et en particulier dans le chapitre 11 qu'on va entendre aisément après ces remarques.

CHAPITRE XI

1. On me donna une canne semblable à une perche, et il me fut dit : Lève-toi, et mesure le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent.

2. Mais laisse le parvis qui est hors du temple, et ne le mesure point, parce qu'il a été abandonné aux gentils, et ils fouleront aux pieds la sainte cité pendant quarante-deux mois ;

3. Et je donnerai à mes deux témoins, et ils prophétiseront mille deux cent soixante jours, revêtus de sacs.

4. Deux-ci sont deux oliviers et deux chandeliers qui sont dressés en présence du Seigneur de la terre. 5. Que si quelqu'un veut leur nuire, le feu sortira de leur bouche, qui dévorera leurs ennemis ; et celui qui les vaudra offenser, il faut qu'il soit tué de cette sorte.

6. Ils ont la puissance de fermer le ciel, pour empêcher la pluie de tomber durant le temps qu'ils prophétiseront ; et ils ont le pouvoir de changer l'eau en sang, et de frapper la terre de toutes sortes de plaies, toutes les fois qu'ils le voudront.

7. Quand ils auront achevé leur témoignage, la bête qui s'élève de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra, et les tuera ;

8. Et leurs corps seront étendus dans les places de la grande ville qui est appelée spirituellement Sodome, et l'Égypte, où même leur Seigneur a été crucifié.

9. Et les tribus, les peuples, les langues, et les nations verront leurs corps étendus trois jours et demi ; et il ne permettront pas qu'on les mette dans le tombeau.

10. Les habitants de la terre se réjouiront de leur mort ; ils en feront des fêtes, et s'enverront des présents les uns aux autres, parce que ces deux prophètes tourmentaient ceux qui habitent sur la terre.

11. Mais après trois jours et demi, l'esprit de vie entra en eux de la part de Dieu. Ils se relevèrent sur leurs pieds, et ceux qui les virent, furent saisis d'une grande crainte.

12. Alors ils entendirent une voix forte, qui leur

tem eis : Ascendite huc. Et ascenderunt in cælum in nube ; et viderunt Ierosolimam in cælo.

15. Et in illa hora factus est terræ motus magnus, et decima pars civitatis cecidit ; et occisa sunt in terræ motu nomina hominum septem millia, et reliqui in timorem sunt missi, et dederunt gloriam Deo cæli.

14. Væ secundum abiit ; et ecce væ tertium veniet citò.

15. Et septimus angelus tubâ cecinit ; et factæ sunt voces magnæ in cælo, dicentes : Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri et Christi ejus, et regnabit in sæcula seculorum : Amen.

16. Et viginti quatuor seniores, qui in conspectu Dei sedent in scabulis suis, ceciderunt in facies suas, et adoraverunt Deum, dicentes :

17. Gratias agimus tibi, Domine Deus omnipotens, qui es, et qui eras, et qui venturus es, qui accepisti virtutem tuam magnam, et regnasti.

18. Et irate sunt gentes, et adventi ira tua, et tempus mortuorum judicari et reddere mercedem servis tuis prophetis, et sanctis, et timentibus nomen tuum pusillis et magnis, et exterminandi eos qui corruerunt terram.

19. Et apertum est templum Dei in cælo ; et visa est arca testamenti ejus in templo ejus, et facta sunt fulgura, et voces, et terræ motus, et grando magna.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — ET DATUS EST MIHI CALAMUS SIMILIS VIRGÆ. Calamus sanctæ Scripture cognitio vel divinitus est scientiæ revelatio, quia sicut per calamum in membranis et mortuorum animalium pellibus, hominum testamenta mortalium scribimus, sic in membranis spiritalibus, et ut cum Paulo loquamur, in tabulis cordis carnis, æterni Dei scribimus testamentum. Aut fortasse calamus cum Ruperto scribendi predicandique Evangelii facultatem cum magisterii auctoritate significat, quo legem Dei in cordibus hominum scribit Evangelista, et qui Evangelium fidelibus predicamus, aut ipse magis cælestis scriba Spiritus sanctus, nostra opera tanquam organo scribit, de quo David : *Lingua mea calamus scribæ velociter scribens.* Sanctorum enim evangelistarum et prophetarum manu et lingua ad inscribendam fideliæ cordibus Dei legem Spiritus sanctus utitur, bene velociter scribens ; nescit enim tarda molimina Spiritus sancti gratia. Is autem calamus quo sive divina Scripturæ notitia, seu scribendi predicandive Evangelii facultatem et auctoritatem intelligimus, rectè diciiur *similis virgæ*, tum ob sui rectitudinem, tum ob increpandi corrigendique hominum vitia libertatem. Et

1. Lève-toi, et mesure le temple.... Le commencement de la persécution de Dioclétien est marqué dans tous les auteurs par le renversement des églises que les chrétiens avaient bâties dans une longue paix. Afin qu'on ne s'en étonne pas, S. Jean nous montre un temple et un autel que les hommes ne peuvent abattre.

Et ceux qui y adorent. Dans cette même persécution

dit du ciel : Montez ici. Et ils montèrent au ciel dans une nuée, à la vue de leurs ennemis.

15. A cette même heure il se fit un grand tremblement de terre : la dixième partie de la ville tomba, et sept mille hommes périrent dans le tremblement de terre ; le reste fut saisi de crainte, et donna gloire à Dieu.

14. Le second malheur est passé, et voilà le troisième qui le suit de près.

15. Le septième ange sonna de la trompette ; et le ciel retentit de grandes voix, qui disaient : Le royaume de ce monde est devenu le royaume de Notre-Seigneur et de son Christ, et il régnera aux siècles des siècles. Amen.

16. Alors les vingt-quatre vieillards qui sont assis sur leurs sièges devant la face de Dieu, se prosternèrent sur le visage, et ils adorèrent Dieu en disant :

17. Nous vous rendons grâce, Seigneur Dieu tout-puissant, qui êtes, qui étiez, et qui devez venir ; parce que vous vous êtes revêtu de votre grande puissance, et que vous régniez.

18. Les nations se sont irritées, et le temps de votre colère est arrivé, et le temps des morts pour être jugés, et pour donner la récompense aux chrétiens vos serviteurs, et aux saints, et à ceux qui craignent votre nom, aux petits et aux grands, et pour exterminer ceux qui ont corrompu la terre.

19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et l'arche de son alliance y parut ; et il se fit des éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grosse grêle.

DICTUM EST MIHI : SURGE ; jubetur surgere Joannes, neque ipse solus, sed quotquot predicandi Evangelii cura credita est, hoc est, fide ac bonis operibus in cælo erectus esse. ET METIRE TEMPLEM ET ALTARE, ET ADORANTES IN EO. Templum Dei congregatio est fidelium, dicente Paulo, 1 Corinth. 2 : *Templum Dei sanctum est, quod estis vos. Altare, in quo Deo Patri offerimus perfectiones sunt, prelati scilicet, curati et sacerdotes, qui pro inferioribus laudum et Eucharistie sacrificia Deo in Ecclesiâ offerunt. Adorantes, ceterum vulgus fidelium.* Bene autem hæc metiri Joannes jubetur, id est, Dei verbum et sacra mysteria pro cuiusque captu aperire ; non passim omnia sunt communicanda : nam et Paulus, cum dixisset, 1 Cor. 2 : *Sapientiam loquimur inter perfectos* ; capite 5, subdit : *Tantum parvulis in Christo labiis potum dedi, non escam ; noniam enim poteratis, sed ne nunc quidem potestis, et ad Hebræos 6 : Perfectorum est solidus cibus, id est, perfecta aliorum mysteriorum intelligentia, eorum qui pro ipsâ consuetudine exercitios habent sensus ad discretionem boni ac mali ; unde miror quid in meutem hæc ætate venerit novarum doctrinarum studiosis, ut universa sacrarum Literarum*

de Dioclétien, il devait arriver aussi beaucoup de chutes et d'apostasies ; mais S. Jean fait voir que tout ce qui est parfaitement au-dedans selon l'élection éternelle, ne péri point.
Mesure le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent. Ceci représente la société des élus, où tout est mesuré et compté, parce que Dieu ne veut pas que rien y périsse.

volamina in vernaculam linguam verti tantoperé contendant, cum ad lectionem Genesios non admittentur oim Hebraei qui triginta annos nondum attingissent; et multa sint in Scripturis sanctis que si in linguam vernaculam versa passim omnibus proponuntur legenda, multorum errorum tum in doctrina, tum in moribus generandorum causam præbeant. Nonne enim futurum est ut ex Ecclesiaste et Canticis ad litteram malè intellectis plerique offendantur? qui quòd Novatum, hominem aliquo peritum et in Scripturis exercitatum, neque moribus adè corruptis, sic Epistola ad Hebræos offendit malè intellecta, ut negaverit semel in peccatum post baptismum prolapsos ad penitentiam accipiendos? nimirum cum legeret in eà, capite 6: *Impossibile est eos qui semel sunt illuminati et prolapsi sunt, rursum renovari ad penitentiam*; et cap. 10: *Voluntarii enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquuntur pro peccatis hostia*; quorum locorum interpretationem in oculibus scholasticis invenias. Quòd si vir aliqui eruditus et Scripturarum peritus sanctarum tam foelè et graviter lapsus est, quis spondere sibi audeat, fabros, cerdones, mulierculas, pueros, nequaquam ex Scripturis offensum iri malè intellectis, suoque idioma versis, præsertim cum nullam sacram Litterarum expositionem admittant, neque admittentes recipiant nostræ tempestatis hereticis, nudamque velint apprehendi Scripturarum litteram? quis, inquam, et eos securus reddat, et nos suæ securitatis certos faciat, præsertim cum dicat Apostolus: *Qui stat, videat ne cadat*? Sed inquit: Neminem suæ salutis vult esse Christus nescium; neminem sanè. At sunt quæ explicitè tenere et credere oportet; ea multos ante annos vernaculè linguè ad passæ est Ecclesia, ut Dealogi et Ecclesiæ præcepta, Symbolum fidei, et similia. Universorum autem Bibliorum lectionem et intelligentiam qui necessarium fore ad salutem dixerit, multos indubiè viros bonos et simplices damnationis reos fecerit. Rem ergo non necessariam cum videret rex christianissimus, et prudentissimus Parisiorum senatus, gravem afferre in negotio fidei errorum materiam, justè inhibuit ne passim sacra Biblia venirent ad edereur vernaculo sermone conversa. Quòd si coactio in Christi nomine legitime univèrsæ Ecclesiæ

2. *Mais laisse le parois qui est hors du temple....* Il n'y a point de mesure prise pour ce qui est hors de cette société.

1. *Il a été abandonné aux gentils.* La sainte société des élus est inaccessible aux gentils qui ne peuvent la diminuer; mais l'extérieur de l'Eglise leur est en quelque sorte abandonné, et ils y feront d'étranges ravages. Ne croyez donc pas que tout soit perdu quand vous en verrez la profanation. On renversera les églises matérielles; mais il y a un sanctuaire qui n'est pas bâti de main d'homme, et sur lequel aussi la main des hommes ne peut rien. Les tourments feront tomber plusieurs chrétiens; mais le fondement de Dieu demeure ferme. *Et voici le sceau qu'il a: Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui; et bienheureux celui qui invoque le nom du Seigneur!* 2 Tim. 2, 19.

1. *Ils fouleront aux pieds la sainte cité.* Les chrétiens seront sous la tyrannie des infidèles; mais si les infirmes tombent, l'Eglise subsistera dans les forts. C'est

conciio commodum videbitur in ea vernaculam linguam transferre, per viros bonos et christianos, non sectarios, et linguarum peritos facere id poterit, adjectis in locos unde offendi quis posset brevis scholæ, fietque indubiè, si è republica christianâ fuerit; alioqui non id foret Spiritus sanctus Ecclesiæ suæ dux et rector. Sed longius ob præsentium temporum malitiam evagati eò unde se nostra delixit oratio, redcamus. Jussus est templum et altare et adorantes metiri Joannes, id est, cuique fidelium pro sui ingenii capti sacrarum mysteriorum intelligentiam aperire.

VERS. 2. — ATRIUM AUTEM, INQUIT, QUOD EST FORIS TEMPLUM, EJICE FORAS, ET NE METIARIS ILLUD, QUONIAM DATUM EST GENTIBUS; ATRIUM QUOD EST FORIS TEMPLUM, hereticis suat et Judæi, qui se à communi Ecclesiæ congregatione subtrahunt, idque de industria agniam veritatem impugnando: eos, inquit, qui jam foris sunt ejice foras, id est, declara obiectos ab Ecclesiâ et reiectos, ne se aliis ad pervertendos illos immisceant; quoniam hujusmodi atrium datum est gentibus, id est, Ecclesiæ rebelles habendi sunt pro ethnicis et publicanis; eos, inquit, ne metiaris, id est, non eorum numero recensere, quibus prædicandum est Evangelii verbum, unde Paulus in Actis: *Judaïs prædicandum reprobantibus, vobis, inquit, oportebat primum loqui verbum Dei; sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce converterit ad gentes, sic idem hereticum hominem jubet post unam et alteram correctionem vitari. ET CIVITATEM SANCTAM, civitatem sanctam, Ecclesiam scilicet, non habentem maculam neque rugam, CALCAVENT, id est, quantum in se erit, opprimunt persequendo et veritatem impugnando, gentes scilicet, id est, pagani et ethnici, quique atrii nomine ante descripti sunt, Judæi et heretici. CALCAVENT AUTEM MENSIBUS QUADRAGINTA DIEBUS, id est, tribus annis cum dimidiato, quanto tempore regnatorum ferunt Antichristum.*

VERS. 3. — ET DABO DIEBUS TESTIBUS MEIS, OS SCILICET, et sapientiam, cui non poterit resistere adversarii. ET PROPHETABUNT, vel futura prædicantes; vel prædicantes, et Scripturas interpretantes; utrumque enim significat prophetare. Prophetabunt autem DIEBUS MILLE DUCENTIS SEXAGINTA, qui constituentur circa

la première chose que S. Jean remarque dans les persécutions: l'Eglise toujours subsistante.

Quarante-deux mois. Voici la seconde chose qu'il faut remarquer: les persécutions de l'Eglise, et même celle de Dioclétien, quoique la plus longue de toutes, auront un terme préfixe et marqué de la main de Dieu.

Pourquoi quarante-deux mois? Ne retombons pas ici dans la petitesse de vouloir toujours trouver des nombres précis; c'est ici un nombre mystique; et pour nous en faire connaître l'importance, S. Jean le répète souvent, comme on va voir.

5. *Et je donnerai à mes deux témoins, et ils prophétiseront.* C'est moi qui leur donnerai de prophétiser, c'est-à-dire, je leur en donnerai l'ordre et la grâce. Mille deux cent soixante jours; c'est les quarante-deux mois dont il vient de parler, à composer les mois de trente jours, selon l'ancienne supputation. Ce nombre mystérieux se trouve encore dans le temps où la femme, c'est-à-dire, l'Eglise, sera nourrie dans

eiler annos tres cum dimidiato, quanto tempore prædicatos illos reverè asserunt; neque enim videtur aptè hic quadrare mystica expositio numeri, cum reverè Antichristi temporibus venturum Eliam et prædicaturum ex Malachie testimonio indubiè compertum habeamus dicentis: *Ecce ego mitam vobis Eliam prole*

le désert, c'est-à-dire, dans la persécution. Elle y sera, dit S. Jean, mille deux cent soixante jours, 12, 6. Et un peu après: *Elle y sera un temps, des temps, et la moitié d'un temps*, ibid. 14. C'est, au style de l'Ecriture, une année, deux années, et une demi-année, ce qui est le même nombre d'années, de mois et de jours; car et les quarante-deux mois, et les mille deux cent soixante jours composent trois ans et demi, et le tout ensemble se réduit au nombre rond de douze fois trente jours. Saint Jean retourne ce nombre en tant de façons par années, par mois et par jours, afin que le lecteur attentif, en faisant sa supputation, et trouvant toujours le même nombre, sente enfin que c'est un nombre mystique consacré aux persécutions de l'Eglise, à cause que c'est celui où fut renfermée celle d'Antiochus qui les figurait. Et on effect tout ceci est visiblement tiré de la prophétie de Daniel, où l'ange détermine la persécution d'Antiochus à un temps, deux temps, et un demi-temps (Dan. 7, 25), c'est-à-dire, comme tout le monde en convient, un an, deux ans et un demi-an, conformément à ce qui est dit de Nabuchodonosor dans le même Daniel: *Sept temps passeront sur lui*, c'est-à-dire, il passera sept années (Dan. 4, 15, 22). Selon cette explication du mot de temps, familière à l'Ecriture et à Daniel, ce prophète détermine le temps donné à Antiochus pour persécuter les enfants de Dieu à trois ans et demi en tout; ce qui fut en effet le temps précis de cette persécution, ainsi qu'il a été dit, *Reflux. sur les perséc.*, n. 5.

Nous voilà donc très-distinctement renvoyés par S. Jean à la prophétie de Daniel, et à la persécution d'Antiochus, pour y trouver le vrai caractère des persécutions de l'Eglise, c'est-à-dire, pour y entendre un terme arrêté de Dieu, un terme abrégé exprès pour le salut des élus, un terme qui finisse ordinairement par le châtiement éclatant des persécuteurs, et souvent même par un aveu public de leur faute avant leur supplice, et constamment dans la dernière persécution que S. Jean avait précédemment en vue.

Il ne faut pas ici s'étonner de ce que trois ans et demi excèdent de quelques jours le nombre de mille deux cent soixante jours. On sait assez que l'Ecriture arrondit les nombres. On a vu que S. Jean règle celui-ci, dont il fait le caractère de la persécution, sur le pied de douze fois trente jours; et au surplus la justesse des prophéties se doit trouver dans les grands caractères, et non pas dans les minuties. Dieu a voulu que quelques-unes des persécutions, par exemple, celle de Valérien, eût précisément le nombre de trois ans et demi, comme on a dit. Les autres qui dureront un peu plus, ou un peu moins, n'eurent pas moins un terme abrégé et fixé par le doigt de Dieu, et n'en finirent pas moins par une conclusion pareille.

Ce temps de trois ans et demi est encore celui de la mémorable sécheresse qui arriva sous Elie (5 Reg. 17, 18; Luc. 4, 25; Jac. 5, 17), sécheresse qui revient assez à la persécution, comme il sera remarqué sur le v. 6.

C'est donc à dire en un mot que l'Eglise sera réduite au même état où fut autrefois le peuple de Dieu, trois ans et demi, et durant cette effroyable famine, et depuis encore sous la tyrannie d'Antiochus; et s'il faut aller plus avant, comme on voit dans toute cette

phetam, antequàm veniat dies Domini magnus et horribilis; qui convertet corda patrum ad filios, et cor filiorum ad patres. Prædicabunt autem AMICTI SACCIS; habita enim et facti, uti et verbo, penitentiam prædicabunt.

VERS. 4. — ILS SONT DEUX OLIVES, OLEO SPIRITUS SANCTI, antequàm veniat dies Domini magnus et horribilis; qui convertet corda patrum ad filios, et cor filiorum ad patres. Prædicabunt autem AMICTI SACCIS; habita enim et facti, uti et verbo, penitentiam prædicabunt.

Et ils prophétiseront revêtus de sacs, dans l'affliction, dans la pénitence. Ceci marque la persécution; et remarquez que les deux témoins ne cesseront de prophétiser durant tout le temps de la persécution: car la persécution dure quarante-deux mois, v. 2, et la prophétie dure douze cent soixante jours, v. 3, afin qu'on ne pense pas que l'Eglise soit réduite à un état invisible, ou que les persécuteurs viennent à bout, comme ils le prétendaient, de fermer la bouche de ceux qui louent Dieu.

Les prophétiseront. Le ministère prophétique ne consiste pas seulement dans la prédication de l'avenir, mais encore dans l'exhortation et dans la consolation; et qui veut voir que toutes ces grâces et les dons tant ordinaires qu'extraordinaires, même celui de la prophétie dans sa partie la plus éminente, qui est la prédication de l'avenir, ne manquent pas à l'Eglise durant la persécution, n'a qu'à lire les lettres de S. Cyrien, où l'on voit les merveilleux avertissements par lesquels Dieu préparait son Eglise aux maux qu'il lui envoyait, et l'esprit de force qu'il y conservait pour la soutenir; c'est aussi ce qu'on peut voir dans toute l'histoire ecclésiastique.

Mes deux témoins. Témoin, c'est martyr, comme on sait. S. Jean marque ici le vrai caractère de ces temps, où l'Eglise éclatèit principalement dans ses martyrs, pendant laquelle elle était contrainte de cacher son culte et ses assemblées dans les lieux obscurs et souterrains.

Pour ce qui regarde le nombre de deux, les Pères et les interprètes sont féconds à nous en représenter le mystère. Il y a les deux testaments, les deux tables de la loi, les deux préceptes de la charité, le témoignage de deux suffisant pour établir la vérité, conformément à cette parole: *Toute affaire sera décidée par le témoignage de deux ou trois témoins*, Deut. 19, 15. Prémise rapporte ici un bel endroit de S. Cyrien, où il reconnaît deux sortes de témoins ou de martyrs, les uns en sacrifiant leur vie, les autres en abandonnant leurs biens (*Prin. lib. 5, Cap. de Laps*). Plus simplement, il faut entendre par les deux témoins les consolateurs du peuple de Dieu, tirés de deux ordres de l'Eglise; et tant du clergé que du peuple; les premiers représentés par Jésus, fils de Joséph, souverain pontife, et les autres par Zorobabel, capitaine du peuple de Dieu, comme on verra au verset suivant.

4. *Ceux-ci sont deux oliviers et deux chandeliers.* Ceci est manifestement tiré de Zacharie, 4, 3, 4, où Jésus, fils de Joséph, souverain pontife, et Zorobabel, qui soutinrent le peuple pauvre et affligé au retour de la captivité de Babilone, sont désignés par deux oliviers, à cause des consolations que le peuple recut par leur ministère, durant que tous leurs voisins s'ouïssaient pour achever de les opprimer. Alors Dieu leur envoya ces deux grands consolateurs; et le Saint-Esprit, qui montre partout à S. Jean l'Eglise figurée dans la sy-

eti per gratiam uncti: Et duo candelabra in conspectu Domini terrae stantes; bene candelabra dicuntur, qui hominibus per bonorum operum exempla lucent, stantes per fidei et justitiae rectitudinem.

VERS. 5. — ET SI QUIS VOLERIT EIS NOCERE, inhibendo à predicatione, IGNIS EXIET DE ORE EORUM, ignis, inquam, divini verbi, qui consumpturus est adversarios, qui bene de eorum ore, id est, predicatione exhibet, et devorabit eos, damnatione dignos iudicando. Bene autem de ore Eliae ignis exire dicitur, de quo Ecclesiast. 48 scribitur: *Surrexit Elias quasi ignis, et verbum ejus quasi facula ardebat.* Alludit autem Joannes ad historiam Eliae, 4 Reg. 1, ubi dicitur quia duobus quinquagenariis ex mandato Ochoziae eum ad mortem querentibus, et hominem Dei appellantibus: *Si homo Dei, inquit, ego sum, descendat ignis de caelo, et devoret te et quinquaginta tuos; descenditque ignis de caelo, et devoravit eum et quinquaginta qui cum eo erant.* ET SI QUIS VOLERIT EOS LEBERE, SIC OPORTET EUM OCCIDI; sic, id est, igne divini verbi ab illorum ore procedenti.

VERS. 6. — HI HABENT POTESTATEM CLAUDENDI COELUM, NE PLUAT DIERUS PROPHETEAE IPSORUM, ET POTESTATEM HABENT SUPER AQVAS CONVERTENDI EAS IN SANGUINEM, ET PERCUTERE TERRAM OMNI PLAGA QUOTIESCUMQUE VOLERINT. Non immorbari in explicandis mystico sensu his verbis, cum simplicior sensus ac verior mihi videatur, si ad litteram intelligas; non quod hujusmodi potestate Antichristi tempore usi sint, sed cum futurum esset ut duos testes mox Joannes scribere à bitum, ipse scilicet Antichristo, occidendo magogue, à encore tiré cet exemple de l'ancien peuple, pour signifier, par ces deux oliviers mystiques, la céleste onction dont l'Eglise serait pleine durant les persécutions.

Et duo chandeliers. Cette figure est encore tirée du même endroit de Zacharie, 4, 12: elle signifie que les lumières de l'Eglise ne seront pas moins vivaces que ses consolations seront abondantes; ainsi le nombre de deux est encore ici un nombre mystique, comme les trois ans et demi. Les consolateurs des fidèles, par les grâces tant ordinaires qu'extraordinaires, étant tirés de deux ordres, c'est-à-dire du clergé et du peuple, et d'ailleurs étant figurés par ces deux hommes de Zacharie, par Jésus, fils de Josabab, et par Zorobabel, sont aussi, pour cette raison, représentés au nombre de deux; ce qui signifie que l'Eglise aura en effet les grâces qui sont figurées par ces deux hommes.

En présence du Seigneur de la terre. Ce sont les propres paroles de Zacharie, 4, 14, qui continuent à nous faire voir qu'il faut chercher dans ce prophète le dénomement de cet endroit de l'Apocalypse.

5. Le feu sortira de leur bouche. Imité d'Elie, qui fit tomber le feu du ciel par son commandement (5 Reg. 18, 38; 4 Reg. 1, 10 et suiv.). Ce feu, sorti de la bouche des deux témoins de l'Eglise, c'est l'efficacité de sa parole qui confond ses adversaires, et finalement les détruit. Et celui qui la voudra offenser, il faut qu'il soit tué de cette sorte. Il faut que les persécuteurs périssent, et qu'après une mort cruelle ils soient encore envoyés au feu éternel.

6. Ils ont la puissance de fermer le ciel pour empêcher la pluie de tomber. A la lettre, fermer le ciel, c'est envoyer la stérilité, et ce pouvoir fut donné à Elie (5 Reg. 17, 1). Dieu aussi a souvent puni l'empire persécuteur en lui envoyant la stérilité, comme on le

voit, ne quis ex virtute ipsius Antichristi, magis quam Dei permissione, occisos putaret; prae misit vim illorum ac potestatem, nimirum quae prevaleat adversus Antichristum, imò adversus omnem orbem posset: *Hi, inquit, habent potestatem emulandam caelum, etc.* Alludit ad id quod 5 Regum 17 scribitur, et Jacobi 3, apertius: *Elias homo erat similis nobis passibilis, et oratione oravit, ut non plueret super terram, et non pluit annos tres et menses sex;* si enim hanc habuit Elias potestatem nondum in caelum raptus, non similem habebit ad convincendum Antichristum missus?

Quod verò ait: *Potestatem habent super aquas convertendi eas in sanguinem, et percutiendi terram omni plaga quoties voluerint, id Moysi vim ostendit, qui adversus Pharaonem similia patravit, unde licet hos duos testes nonnulli et bona pars Eliam et Enoch intelligant; Victorinus Eliam et Jeremiam; certè cum de adventu unius Eliae Scriptura tantum loquatur, de altero certi nihil habeamus non ineptè mihi videntur sentire, qui Moysen alterum fore putent, ut sicut primi adventus in carnem testes adfuerunt Elias et Moyses in monte illo, ita secundi adventus in iudicium, testes sint et precursores; nihil enim contra hoc facit quod mortuus est Moyses; sicut enim verè in Evangelio suscitatus legitur, ita rursum ad praenuntiandum Christi adventum suscitabitur; porro potestas hanc vertendi aquas in sanguinem, et plagam terram percutiendi Moysi propria, facit ut non incommode Moysen alterum ex testibus fuisse coniciamus, ita tamen ut certi nihil diffiniamus.*

VERS. 7. — ET CUM FINIERINT TESTIMONIUM SUUM, id est, cum officium praedicandi advenimus Christi et verra au chap. 16, 8. Mais, pour s'élever à un sens plus haut et plus convenable à ce lieu, par la pluie il faut entendre la parole de Dieu, selon ce que dit Moïse dans son Cantique: *Que ma parole coule comme une rosée* (Deut. 32, 2). Durant la persécution, la prédication n'avait pas un cours si libre, et elle était justement soustraite aux infidèles, qui non seulement ne l'écoulaient pas, mais encore en persécutaient les ministres. C'était donc avec justice que Dieu accomplissait alors cette menace, autrefois prononcée dans Isaïe: *Je défendrai à mes néces de pleuvoir*, chap. 5, vers. 6. J'en chercherai mes prédicateurs de prêcher si librement.

Changer l'eau en sang, comme fit Moïse en Egypte, sous la persécution de Pharaon (Exod. 7, 19, 20), c'est envoyer la guerre aux ennemis de l'Eglise, comme on verra au chap. 16, v. 3, 4, 5, 6.

Remarque que S. Jean remplit ici ces deux témoins de ce qu'il y a tout ensemble de plus doux et de plus efficace dans les anciens prophètes, pour consoler le peuple de Dieu et pour en châtier les ennemis. La douceur est marquée dans les deux oliviers et dans les deux chandeliers, dont la lumière consolera les enfants de Dieu, et l'efficacité de la vengeance paraît dans toute la suite. Au reste, pour peu qu'on entende le style de l'Ecriture, on ne s'étonnera pas que ces grands effets de la justice divine soient attribués aux deux témoins, puisque c'est pour l'amour d'eux que Dieu les envoie.

7. Quand ils auront achevé leur témoignage; après qu'ils auront beaucoup souffert, et qu'ils auront accompli le temps de ce témoignage laborieux, qu'ils devaient rendre dans l'affliction et dans la peine; remarquez ce terme, *achevé*, qui désigne la fin des persécutions.

penitentiae; ad quod missi erant, compleverint, RESTIA QUAE ASCENDIT DE ABYSSO, id est, Antichristus, bestia ob bestiales mores, qui ascendit per superbiam, quia, ut Paulus testatur, *extolletur supra omne quod dicitur Deus*; ita ut in templo Dei sedeat; haec, inquam, bestia que de abyssu, id est, profundo iniquitatis et malitiae ascendit, FACIET ADVERSUS EOS BELLUM, primum discepcionibus, deinde blanditiis et illectamentis; neque verò sic vincet; demum gladio et persecutionibus pugnabit, et hoc modo cedentibus violentia tyrannorum fidelibus, VINCENT ILLOS, ET OCCIDET EOS.

VERS. 8, 9. — ET CORPORA EORUM JACEBUNT IN PLATEIS CIVITATIS MAGNAE, quem Jerusalem esse constat, quod ille Dominum esse constat crucifixum, et ibi dicatur Antichristus sedem habiturus, et in templo Dei sessurus. Quam vocat spirituales Aegyptum et Sodomam, ob imitationem flagitiorum quae olim in Sodomâ et Aegypto fiebant; assertit autem futurum ut inhumata eorum corpora triduum jaceant spectaculo omni nationi et genti proposta, ut tante crude-

La bête qui s'élève de l'abîme; il n'en a point encore été parlé, et elle ne paraîtra que dans les chap. 15 et 16. Mais S. Jean nous y renvoie dès ici, pour montrer la liaison de ce chapitre avec les suivants, où nous trouverons l'explication de tout le mystère.

Et vincent illos et occidet eos, en apparence et selon le corps. Les choses viendront à un point, qu'à force de faire la guerre aux chrétiens, les gentils croiront en avoir aboli le nom. C'est ici un des caractères de la persécution de Dioclétien. On avait vu jusqu'alors les persécutions se ralentir de temps en temps, et on attribuait à ce relâchement la subsistance de l'Eglise. On résolut donc, sous Dioclétien, de faire un dernier effort, et de s'acharner contre les chrétiens jusqu'à ce qu'on en eût éteint toute la race. On flatta même les empereurs de la gloire d'avoir accompli ce grand ouvrage, vainement tenté par leurs prédécesseurs. Il faut les ressouvenir des colonnes trouvées en Espagne, avec ces inscriptions, dont voici l'abrégé: *Aux empereurs Dioclétien et Maximien: Pour avoir étendu l'empire romain, éteint le nom des chrétiens qui détraisaient l'état, aboli leur superstition par toute la terre, et augmenté le culte des dieux.* Ces inscriptions, trouvées en Espagne, étaient sans doute répandues de même dans tout l'empire. On n'avait point encore flatté les empereurs de la gloire d'avoir tout à fait éteint le nom odieux des chrétiens. C'est ce que S. Jean appelle ici avoir fait mourir les deux prophètes; et il ne pouvait représenter la persécution de Dioclétien par un caractère qui lui fut plus propre.

8. Leurs corps seront étendus dans les places de la grande ville. Le Grec, dans la place, au singulier. S. Jean représente ici les martyrs, comme privés par les lois de tous les honneurs, et même de ceux qu'on rend aux morts. On voit partout dans les actes des martyrs, et en particulier dans ceux de S. Tarache, le grand péril où il fallait se mettre pour donner la sépulture aux saints, dont même on laissait souvent les corps mêlés avec ceux des scélérats, afin qu'on ne les pût distinguer; ce qui paraît principalement durant la persécution de Dioclétien.

Dans les places de la grande ville, qui est appelée spirituellement Sodomie et l'Egypte; c'est Rome et l'empire romain; Sodomie, par son impureté; Egypte, par sa tyrannie et ses abominables superstitions, où le peuple de Dieu était captif, comme autrefois en Egypte, où les chrétiens et les chrétiennes avaient souvent plus à souffrir pour la chasteté que pour leur foi, comme l'âme juste de Lot était tourmentée à So-

ditatis spectaculo deterriti Christiani à fide deficient, impij autem in errore confirmantur; omnesque magistrum Antichristum sectantes.

VERS. 10, 11, 12, 13. — ET INHABITANTES TERRAM, id est, terrenis addicti concupiscentibus mutò se muneribus afficiet de nece prophetarum invicem sibi congratulantes. QUONIAM II DUO PROPHETEAE CRUCIABUNT EOS QUI HABITABANT SUPER TERRAM, id est, terrenos homines sua ipsorum flagitia carpendo et palam faciendo, ac verum conscientiae quo cruciarentur, ingenerando. Hos autem prophetas post tres dies et dimidium exsuscitatos ad vitam, videntibus inimicis in caelum ascendisse assertit in nube, ut qui Christum morientes imitari erant, imitarentur ascendentes in nube; iis autem ascenditibus terrae motum fuisse assertit, commotis terrenis hominibus, aliis ad penitentiam, aliis ad majorem duritiam; ET DECIMA PARS CIVITATIS CECIDIT, numerus certus pro incerto. Quidam exponunt decimam partem reprobus, qui recta contra Decalogum studio egere. ET OCCISA, inquit, SONT NOMINA HOMINUM SEPTEM MILIARUM PAR LES ACTIONS DÉTESTABLES DE SES HABITANTS, 2 Pet. 2, 8.

Où même leur Seigneur a été crucifié. En prenant la grande cité pour Rome avec son empire, il est vrai au pied de la lettre, que Jésus-Christ y a été crucifié, même par la puissance romaine; et il est vrai encore que cette même Rome qui avait crucifié Jésus-Christ en sa personne, le crucifiait tous les jours dans ses membres, comme dans le chapitre suivant nous le verrons enfanter dans ses membres par son Eglise, c. 12, v. 5.

9. Leurs corps étendus trois jours et demi. Ce même nombre de jours est encore répété au verset 11. On voit donc ici clairement, et pour les jours comme pour les années, un nombre mystique, et justement la moitié d'une semaine. Mais ici, trois jours et demi, c'est-à-dire la moitié de la semaine de jours signifie un temps très-court, et beaucoup plus court encore que celui de la persécution. Car si la persécution ne parvient pas jusqu'à la semaine d'années, et n'en passe pas la moitié, le temps où les gentils se persécuteront que le christianisme était éteint, n'arrive qu'à la moitié de la semaine de jours; et ni dans l'un ni dans l'autre cas, on ne vient point à un temps complet, ni a été que les persécuteurs avaient espéré, comme il a été dit au verset 5.

10. Les habitants de la terre se réjouiront, en faisant entre eux des fêtes, comme il est porté dans le texte, et des festins, des réjouissances. Ces inscriptions qu'on vient de voir ne permettent pas de douter que l'extinction du christianisme dont les gentils se vantaient ne fût un sujet de joie et de triomphe dans tout l'univers.

Et s'enverront des présents; ce signe de conjonction mutuelle est marqué parmi les fêtes et les festins, Euth. 9, 18, 19, 22. Parce que les deux prophètes les tourmentaient. La prédication de l'Évangile tourmentait ceux qui voulaient mener une vie sensuelle, témoin le tremblement de Félix, gouverneur de Judée, pendant que S. Paul traitait devant lui de la justice, de la chasteté et du jugement futur (Act. 24, 25). D'ailleurs, les gentils attribuaient aux chrétiens tous les malheurs de l'empire, et ils étaient ravis d'en être défaits.

11. Après trois jours et demi. Les gentils ne jouiront que très-peu de temps du plaisir de s'imaginer l'Eglise morte, et son témoignage éteint; car on la vit se relever plus glorieusement que jamais.

L'esprit de vie entra en eux; le rétablissement

lia, id est, septies mille homines; reliqui timore corpepi, Deo gloriam deferunt ad fidem conversi.

VERS. 14. — VNE SECUNDUM ARBITRIUM, in Antichristi persecutione, ET ECCE VERTUTUM VENIET CITO, vel veniet in presenti; nam Græcè est *εγγιστα*, quod tamem frequenter pro futuro ponitur.

VERS. 15. — ET SEPTIMUS ANGELUS TRIBUIT, id est, septimus ordo virorum honorum et predicatorum, qui post mortem Antichristi instans iudicium futuramque honorum et malorum remunerationem predicabit. ET FACTE SUNT VOCES, id est, laudes et gratiarum actiones, in caelo, id est, in Ecclesia militante ac triumphante, DICENTES: FACTUM EST REGNUM DEUS MUNDI DEI NOSTRI ET CHRISTI EIUS, ET REGNABIT IESUS IN SECLA. Cum enim Antichristum spiritu oris sui Christus interfecerit, sopitâ et extinctâ antiqui hostis, quam totam exuerat, malitiâ, verè regnum in hoc mundo unâ cum Patre obtinebit Christus; neque enim ante planè regnabat, consortium imperii cum eo, ino majorem cohorti qui sedent in æternâ beatitudinis sedibus, ceciderunt in facies suas, habitum d'un peuple abattu est figuré par une résurrection, *Ezech. 37.*

12. Alors ils entendirent une voix... Montez ici. Et ils monteront dans le ciel... C'est la grande gloire de l'Eglise sous Constantin, incontinent après la grande persécution.

13. A cette même heure il se fit un grand tremblement de terre... Dans le temps qu'il plaisait à Dieu de relever son Eglise, que les païens croyaient à bas, tout l'empire fut ébranlé par les guerres des empereurs les uns contre les autres. Maxence, fils de Maximien, établi à Rome, et soutenu par Maximin en Orient, est attaqué par Galère, et par Sévère, un autre empereur que Galère envoyait contre lui. Toute l'Italie est ravagée par ses vainqueurs et par les vaincus. Galère court à la vengeance avec une armée immense. Maximien rappelé à l'empire, se brouille avec son fils et avec son gendre, qu'il arme l'un contre l'autre; son gendre, c'était Constantin, marche contre Maxence, et le taille en pièces, ce qui le rend maître de Rome, et bientôt après de tout le monde. La dixième partie de la ville tomba. Cela signifiait de grands ravages et de grandes ruines dans tout le corps de l'empire par ces effroyables mouvements.

Et sept mille hommes y périrent; c'est dans le nombre parlait la victoire parlante de Constantin sur Maxence.

Et le reste fut saisi de crainte; quand on vit Constantin victorieux par la croix, en ériger le trophée dans Rome, et faire publiquement profession du christianisme.

Et ils donnèrent gloire au Dieu du ciel. Voilà les grandes conversions, dont la victoire de l'Eglise fut suivie par tout l'univers. On voit souvent dans l'histoire, durant la dernière persécution, et dans quelques actes des martyrs, ces acclamations du peuple étonné de leur constance: *Le Dieu des chrétiens est grand.* Ces cris de joie s'augmentèrent, quand on vit l'Eglise victorieuse par sa patience, et par tant de miracles qui arrivaient tous les jours au tombeau des saints.

14. Le second malheur est passé. C'est celui des persécutions, et surtout de la dernière, qui fut si sanglante; et ce sont en même temps tous les maux que Dieu envoyait au monde pour punir son impiété, à commencer depuis le temps de Valérien jusqu'à

pro se ferentes adorantium, adoraverunt dicentes:

VERS. 17. — GRATIAS AGIMUS, etc., quia accepisti virtutem tuam magnam, et regnasti, id est, quia manifestata vi potentie tuæ, regnum victo hoste diabolo et Antichristo adeptus es, regemque te ostendisti et prestisti.

VERS. 18. — ET IRATE SUNT GENTES, id est, infideles ac reprobi; ET ADVENT IRA TUA, in eos, et TEMPS MORTIS IUDICARI, id est, tempus in quo iudicium ferendum de mortuis, quando non jam penitentie et misericordie, sed ire et iudicii locus est; similiter tempus premiandi bonos, pusillos et magnos, id est, perfectiores et imperfectiores; ET TEMPS EXTERMINANDI EOS QUI CORRUPERUNT TERRAM, vel corporis sui terram, sordibus peccati maculando, vel animam etiam terram, id est, similes sui terrenos homines ad similia secum flagitia illiciendo.

VERS. 19. — ET APERTUM EST TEMPLUM DEI IN COELO. Illic omnes asserunt denudò à capite repeti mysteria. Itaque caelum Scripturam sanctam interpretatur multis sententiarum luminibus splendentem; templum in eo universum Christi mysterium, quod incarnatione Christi apertum est, et eo templo aperto, id est,

celui de Maxence et de la paix de l'Eglise, comme il paraît au chap. 9, v. 14, chap. 11, v. 5, 6, 15. Mais ce qu'il faut le plus remarquer, c'est que les persécutions de S. Jean parlent tant ici sont comprises parmi les malheurs publics de tout l'univers, n'y en ayant point de plus grand, ni qui en attire tant d'autres, que de ne pouvoir souffrir la vérité, comme on le verra encore plus expressément, chap. 12, v. 12. Et voilà le troisième qui le suit de près. C'est celui où sera comprise la ruine de Rome idolâtre, comme on verra dans la suite; mais S. Jean donnera encore quelques chapitres à décrire plus particulièrement les persécutions qui ont attiré à l'empire un si terrible châtement.

15. Le septième ange... Le ciel retentit de grandes voix qui disaient: Le royaume de ce monde est devenu le royaume de Notre-Seigneur et de son Christ. Voilà la conversion universelle des peuples, la destruction de l'idolâtrie.

Et il régnera aux siècles des siècles; son règne est éternel dans le ciel, et il va commencer à éclater même sur la terre.

18. Les nations se sont irritées; Rome frémit encore, et tout le paganisme sera en fureur de voir le christianisme dans la gloire, et les princes mêmes devenus chrétiens.

Et le temps de votre colère est arrivé; le temps où Rome périra: ce qu'on verra dans la suite exprimé plus clairement.

Et le temps des morts pour être jugés... S. Jean joint le jugement dernier à celui qu'on allait voir exercé sur Rome, comme avait fait Jésus-Christ en présidant la ruine de Jérusalem (*Math. 24*). C'est la contume de l'Ecriture de joindre les figures à la vérité.

19. Le temple de Dieu fut ouvert; c'est le grand état de l'Eglise ouverte à tous les gentils. Et l'arche d'alliance y parut; à la différence de l'ancien peuple, où l'arche était cachée; dans l'Eglise, tous les mystères sont découverts, et la présence de Dieu est manifestement déclarée.

Et il se fit des éclairs... C'est la manifestation sur les ennemis de son Eglise. Au reste, je ne parle point ici de l'application de ce chapitre à la venue d'Enoch et d'Elie, dont je me suis assez expliqué dans la préface, n. 45 et suiv.

cognito incarnationis humanæ sacramento, visa est arca veteris testamenti, id est, veteris Testamenti et legis enigmata reserata, que Christum obumbrabant venturum; ET FACTA SUNT FULGURA miraculorum, et voces predicacionum, ET TERRA NOTUS, hominum conversorum et aversorum, ET GRANDIO MAGNA vehementis persecutionis, persequentibus ad mortem Christianos tyrannis. Vel dic quod caelum est Ecclesia militans;

Annexé des prédictions depuis le chapitre 4 jusqu'au chap. 12, et la liaison de ce qui précède avec ce qui suit, depuis le chap. 12 jusqu'au 19.

Les choses que nous avons vues méritent bien d'être repassées, afin qu'on en voie la suite comme d'un coup d'œil, depuis le chap. 4 jusqu'à celui qui va suivre.

On a vu d'abord le livre scellé, c'est-à-dire, les décrets encore cachés du conseil de Dieu, chap. 4.

Ce livre est entre les mains de l'Agneau pour en rompre les sceaux et en révéler les secrets, chap. 5.

A la rupture des sceaux on a vu paraître le Juge avec ses trois fleaux, et la vengeance qui devait être appliquée par la prière des saints est suspendue pour un peu de temps, mais ensuite représentée avec de terribles couleurs, quoique encore en confusion, chap. 6.

On entre dans l'explication du détail, où le premier secret qui se déclare, c'est que la vengeance dont on allait découvrir les effets, étant suspendue en faveur des Juifs, dans la suite devait commencer par cette nation, selon le dessein de la prophétie; ce qui se déclare encore par les autres circonstances des chapitres 7 et 8.

Les sept trompettes commencent, et les quatre premières nous découvrent les deux coups frappés sur les Juifs sous Trajan et sous Adrien, tous deux terribles; mais le dernier le plus désolant, où l'on marque aussi l'horrible amertume où ils se virent plongés pour avoir suivi leur faux messie Cohebas; et on voit en même temps les vains efforts qu'ils firent pour obscurcir les prophéties: c'est ce que contient le chap. 8. Le dernier verset de ce chapitre marque les trois vœux, dont l'effet devait regarder les trois dernières trompettes, chap. 8, v. 15, et dont la suite, comme on verra, fait la liaison de toute cette prophétie.

Entre la fin des prédictions qui regardent les Juifs et le commencement de celles qui regardent les gentils, le S.-Esprit découvre à S. Jean cet affreux obscurcissement du soleil, et ces sauterelles mystiques, c'est-à-dire, à l'occasion de la chute des Juifs, auteurs des persécutions de l'Eglise, un nouveau genre de persécuteurs dans les hérésies judaïques qui se glisseront dans son sein. Là, au bruit de la cinquième trompette, on les voit sortir de l'enfer; et S. Jean sert de cette occasion pour donner à tous les siècles une vive image du génie de l'hérésie, dont l'effet est si funeste à tout l'univers, mais dont la chute présage à l'Eglise une victoire certaine de tous ses autres ennemis. Le premier vœu se termine à cet endroit, v. 12. Et comme il nous mène au temps de Valérien, où la chute de l'empire devait commencer, S. Jean y entre incontinent; mais, afin de distinguer cet événement de ceux qui avaient regardé plus particulièrement les Juifs, il marque ici expressément que cet endroit regardait en particulier les idolâtres, chap. 9, v. 20. Et voilà tout ce qui paraît dans ce chapitre 9, au son de la cinquième et de la sixième trompette.

Il ne restait plus après cela, pour nous marquer toute la suite de la vengeance de Dieu sur ses ennemis, qu'à nous représenter le dernier coup donné tout ensemble à l'idolâtrie et à Rome persécutrice; mais comme il devait être la punition de ses cruautés contre l'Eglise, S. Jean, après l'avoir annoncée en général au chapitre 10, nous y est encore montré comme

templum Christus est, in quo Deo Patri sacrificia sua offert Ecclesia; hoc templum apertum, id est, Christus ipse in Ecclesia manifestatus est, quando, teste Paulo ad Ephes. *principatus et potestates in caelestibus per Ecclesiam innotuit multiformis sapientia Dei*; ET TUNC VISA ARCA, id est, aperit cognita in Christo veteris Testamenti enigmata.

le prophète destiné de Dieu à nous en décrire les causes et toute la suite dans les chap. suivants.

Il paraît par toutes ces choses que l'Apocalypse est comme une histoire suivie des jugements que Dieu exerce sur les ennemis de son Eglise, en commençant par les Juifs, et finissant par les gentils, sans oublier entre deux les hérétiques, à cause des secrets rapports qu'ils ont avec les uns et avec les autres; aussi bien qu'avec l'Eglise elle-même, pour en exercer et éprouver les vrais fidèles; et cette histoire est suivie non seulement par l'ordre des choses, mais encore en quelque façon par celui des temps.

Au chapitre 11 commence l'histoire des persécutions romaines, dont nous voyons d'abord quatre caractères. Nous voyons aussi la raison pourquoi S. Jean s'arrête principalement à celle de Dioclétien, qui, par la même suite des conseils de Dieu, devait tout ensemble et ravager l'Eglise avec le plus de fureur, et en même temps la porter au plus haut point de sa gloire.

On voit en même temps la grande cité qui persécutait les saints, c'est-à-dire Rome, dans une commotion si violente, que tout son empire en est ébranlé. Les guerres contre Maxence nous sont ici figurées, et cette suite de choses nous mène au verset 14, où se voit aussi l'accomplissement du second vœu.

On entend aussitôt après le son de la septième trompette, où autant qu'on est consolé par le règne de Jésus-Christ, autant est-on saisi de frayeur par les menaces qu'on y entend mêlées en confusion avec celles du jugement dernier. Mais des choses si importantes y sont dites encore tellement en général, qu'elles doivent dès-lors nous faire attendre un plus grand éclaircissement dans les chapitres suivants, selon le génie des prophéties, et en particulier de celle-ci, où Dieu nous mène comme par degrés dans une plus grande lueur, et tout ensemble dans une considération plus profonde de ses jugements.

Tout ceci démontre donc que la prophétie de S. Jean, depuis le chapitre 4 jusqu'au 18, où la chute de Rome est marquée avec des traits si perçants et si vifs, n'est qu'un seul et même tissu; et S. Jean le marque très-expressément, lorsque dans ce chapitre 11, v. 7, il attribue le massacre des deux témoins à la bête qui s'éleva de l'abîme. On n'en avait point encore ou parler, et on ne la verra parler qu'aux chapitres 13 et 14. On ne peut donc pas douter que le chapitre 11 n'ait sa relation avec les suivants, et que ce ne soit de-là qu'il en faut attendre la parfaite explication.

Les trois vœux sont encore un signe certain pour faire comprendre à un lecteur attentif la liaison de tous ces chapitres, c'est-à-dire des précédents et des suivants. Car évidemment le premier vœu finit au verset 12 du chapitre 9, où finit en même temps ce qui avait une relation plus particulière avec les Juifs; et le second vœu, qui finit au chapitre 11, v. 14, comprend ce qui devait arriver aux gentils, à commencer au verset 15 du chapitre 9, depuis les malheurs de Valérien jusqu'à ceux de Maxence, chapitre 11, vers. 14. On nous avertit dans le même verset que le troisième vœu viendra bientôt. Il faut donc l'attendre encore; et nous n'en verrons ni mention que vers la fin de la prophétie, où nous l'entendrons retentir avec un cri si terrible et si perçant, que les plus sourdes oreilles en seront étonnées.

Il paraît donc encore un coup, par tout ceci, que toute la prophétie est liée ensemble depuis le chapit-

tre 4 jusqu'aux chapitres 18 et 19. Les sceaux nous engagent dans les trompettes. A la quatrième trompette commencent les trois ræ, dont les deux premiers achèvent dans la cinquième et dans la sixième

CAPUT XII.

1. Et signum magnum apparuit in cælo : Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim ;

2. Et in utero habebat parturiens, et cruciabat ut pariat.

3. Et visum est aliud signum in cælo : et ecce draco magnus rufus, habens capita septem, et cornua decem ; et in capitibus ejus diademata septem ;

4. Et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum cæli, et misit eas in terram, et draco stetit ante mulierem, quæ erat parturita ; ut cum peperisset, filium ejus, devoraret.

5. Et peperit filium masculum, qui recturus erat omnes gentes in virgâ feracem ; et raptus est filius ejus ad Deum, et ad thronum ejus ;

6. Et mulier fugit in solitudinem, ubi habebat locum paratum à Deo, ut ibi pascant eam diebus mille ducentis sexaginta.

7. Et factum est prælium magnum in cælo : Michael, et angeli ejus præliabantur cum dracone, et draco pugnabat, et angeli ejus :

8. Et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cælo :

9. Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus, et Satanas, qui seducit universum orbem ; et projectus est in terram, et angeli ejus cum illo missi sunt.

10. Et audivi vocem magnam in cælo dicentem : Nunc facta est salus, et virtus, et regnum Dei nostri, et potestas Christi ejus ; quia projectus est accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac nocte.

11. Et ipsi vicerunt eum propter sanguinem Agni, et propter verbum testimonii sui, et non dilexerunt animas suas usque ad mortem.

12. Propterea latemini, cæli, et qui habitatis in eis. Væ terræ et mari, quia descendit diabolus, ad vos, habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet !

13. Et postquam vidit draco quod projectus esset in terrâ, persecutus est mulierem, quæ peperit masculum.

14. Et data sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ, ut volaret in desertum in locum suum, ubi alit per tempus et tempora et dimidium temporis, à facie serpentis.

15. Et misit serpens ex ore suo post mulierem, aquam tanquam flumen, ut eam faceret trahi à flumine.

16. Et adviit terra mulierem, et aperuit terra os suum, et absorbit flumen, quod misit draco de ore suo.

17. Et iratus est draco in mulierem ; et abiit facere prælium cum reliquis de semine ejus, qui custo-

trompettes ; et le dernier est réservé à l'explication de l'effet de la septième, qui ne paraîtra tout entier qu'à la fin du chapitre 18, dont le 19 est la suite, où aussi nous prendrons soin de le faire entendre.

CAPITRUM XII.

1. Un grand prodige parut aussi dans le ciel : Une femme revêtu du soleil, qui à la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles.

2. Elle était grosse, et elle criait étant en travail, et ressentant les douleurs de l'enfantement.

3. Un autre prodige parut dans le ciel : un grand dragon roux, ayant sept têtes et dix cornes, et sept diadèmes sur ses têtes.

4. Il entraînait avec sa queue la troisième partie des étoiles du ciel, et il les jeta sur la terre. Et ce dragon s'arrêta devant la femme qui allait enfanter, lierem, quæ erat parturita ; ut cum peperisset, filium ejus, devoraret.

5. Elle enfanta un enfant mâle qui devait gouverner toutes les nations avec un sceptre de fer ; et son fils fut enlevé à Dieu et à son trône.

6. Et la femme s'enfuit dans le désert, où elle avait une retraite que Dieu lui avait préparée, pour y être nourrie mille deux cent soixante jours.

7. Il y eut alors un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon combattait avec ses anges.

8. Mais ceux-ci furent les plus faibles ; et leur place ne se trouva plus dans le ciel.

9. Et ce grand dragon, l'ancien serpent, appelé le diable et Satan, qui séduit toute la terre habitable, fut précipité en terre, et ses anges avec lui.

10. Et j'entendis une grande voix dans le ciel, qui dit : Maintenant le salut de notre Dieu est affermi, et sa puissance et son règne, et la puissance de son Christ ; parce que l'accusateur de nos frères, qui les accusait jour et nuit devant notre Dieu, a été précipité.

11. Et ils l'ont vaincu par le sang de l'Agneau, et par le témoignage qu'ils ont rendu à sa parole ; et ils ont méprisé leurs vies jusqu'à souffrir la mort.

12. C'est pourquoi, cieux, réjouissez-vous, et vous qui y habitez. Malheur à la terre et à la mer, parce que le diable est descendu vers vous, plein d'une grande colère, sachant qu'il lui reste peu de temps.

13. Mais le dragon se voyant précipité en terre, poursuivit la femme qui avait enfanté un mâle.

14. Et on donna à la femme deux ailes d'un grand aigle, afin qu'elle s'envolât au désert, au lieu de sa retraite, où elle est nourrie un temps, des temps, et la moitié d'un temps, hors de la présence du serpent.

15. Alors le serpent jeta de sa gueule comme un grand fleuve après la femme, pour l'entraîner dans ses eaux.

16. Mais la terre aida la femme ; elle ouvrit son sein, et elle engloutit le fleuve que le dragon avait jeté de sa gueule.

17. Et le dragon s'irrita contre la femme, et alla faire la guerre à ses autres enfants qui gardent les

dunt mandata Dei, et habent testimonium Jesu Christi.

18. Et stetit supra arenam maris

commandemens de Dieu, et qui rendent témoignage à Jésus-Christ.

18. Et il s'arrêta sur le sable de la mer.

COMMENTARIA.

VERS. 1.— ET SIGNUM MAGNUM APPARUIT IN CÆLO : MULIER AMICTA SOLE. Mulier amicta sole ad omnibus penè exponitur sancta Ecclesia, quippe quæ signum est quod collimare omnes fideles oportet ; et benè apparet in cælo, quia nostra fideliumque omnium conversatio in oculis esse debet, dicente Paulo Ecclesie nomine : *Nostra autem conversatio in cælis est*. Et benè hæc mulier amicta sole dicitur ; quæ solem justitiæ Christum per fidem baptismi induit, dicente Paulo, Galat. 5 : *Quicumque enim baptizati estis in Christo, Christum induistis*. ET LUNA SUB PEDIBUS EJUS, quia terrena omnia quæ velut luna per defectum quotidie decrescunt propter amorem Christi calcavit ; vel, ut Rupertus exponit, *luna hæretici sunt vagi et instabiles, imò nusquam penè inter se præ opinionum diversitate concordent*. Benè autem sub pedibus sunt Ecclesie, quia quantumcumque prævalere ad tempus videantur hæretici, prævalerit tamen tandem Ecclesia, neque sponsam suam, cui se perpetuo affore promissit, Christum vinci sinet. ET IN CAPITE EJUS CORONA STELLARUM DUODECIM, quia in capite et primordio nascentis Ecclesie Christi duodecim apostolorum coetu tanquam coronâ ornata est ; vel caput Ecclesie Christus est, dicente Paulo ad Coloss. : *Ipsæ sunt capit corporis Ecclesie*. In hoc Ecclesie capite corona erat stellarum duodecim, apostolorum scilicet duodecim, qui radicati et fundati in Christo apte stelle nuncupantur, quia, teste Daniele, qui ad justitiam erudiunt multos, tanquam stellæ in perpetua æternitate.

VERS. 2.— ET IN UTERO HABENS, ET CLAMABAT PARTURIENS. In utero habens, id est, pregnans et gravida. Hebraismus est ; cum autem ipse Christus in Evangelio dicit : *Qui facit voluntatem Patris mei, hic frater, et mater, et soror est* ; sancta Ecclesia, ea quæ æterno Patri placita sunt faciendo, fecundante eam Spiritus sancti gratiâ, Christum concipit, ejusque mater efficitur, concipit, inquam, in suis fidelibus,

1. Un grand prodige parut. S. Jean continue à nous expliquer la persécution de Dioclétien ; mais à mesure qu'il avance, il le fait toujours sous de plus claires idées, et avec des circonstances plus particulières. Une femme revêtu du soleil ; c'est l'Eglise tout éclatante de la lumière de Jésus-Christ ; qui à ses pieds la lune, les lumières douteuses et changeantes de la sagesse humaine ; une couronne de douze étoiles, les douze apôtres.

2. Elle criait en travail, et ressentant les douleurs de l'enfantement. Primase remarque ici le caractère de l'Eglise, qui semblable à la sainte Vierge, en demeurant toujours vierge, devait à sa manière enfanter le Fils de Dieu ; mais avec cette différence, que la sainte Vierge a enfanté sans douleur ; et le caractère de l'Eglise est de ressentir les douleurs de l'enfantement, parce qu'elle enfante par ses souffrances, et que le sang de ses martyrs la rend féconde.

3. Un autre prodige... dans le ciel ; au milieu de l'air où il parut à S. Jean. Un grand dragon roux ; le démon cruel et sanguinaire ; ayant sept têtes. Comme on donne à Dieu sept anges pour être les principaux

et unusquisque fidelium in se per fidem ; parturiri per donam voluntatem, parit per actionem ; benè autem clamatur ut parturiens. ET CRUCIABATUR ET PARIAT, ac de filiis mundi et diaboli, filios Dei efficit, Christum in eis pariens ; nec temerè dictum est quod crucietur, cum scriptum sit : *Omnes qui piè volunt vivere in Christo* (hoc est enim Christum parere), *persecutionem patientur* ; et hoc novissimum, parturire est. Si enim Paulus ille vivum Ecclesie membrum parturire se testetur ad Galat. dicens : *Filii mei, quos iterum parturio, donec formetur in vobis Christus*, quanto magis pia mater Ecclesia parturire per assiduas orationes et prædicationes, crucietur continuis vigiliis et jeuniis, ut Christum in fidelibus suis pariat !

VERS. 3.— ET VISUM EST ALIUD SIGNUM IN CÆLO, id est, Ecclesia ; benè aliud est, quia longè diversum à priore. ET ECCE DRACO MAGNUS, diabolus scilicet, draco per ferociam magnus, per superbiam et potestatem ; ipse est enim rex super omnes filios superbiæ ; et, teste Job, non est potestas super terram quæ comparetur ei ; hic draco erat rufus, id est, crudelitate suâ quâ in primitivâ Ecclesia martyres affecit, sanguinolentus, HABENS CAPITA SEPTEM, id est, septem peccata capitalia, qui sunt septem spiritus nequam, contrarii septem donis Spiritus sancti. ET IN CAPITIBUS EJUS SEPTEM DIADEMATA, id est, de singulis capitalibus et mortiferis septem peccatis adversus eos quos superat victoriam ; ipse est enim princeps mundi hujus, et rex super omnes filios superbiæ ; de superatis per septem capitalia peccata, mortalibus, septem victorie coronas et diademata gestans.

VERS. 4.— ET CAUDA EJUS TRAHEBAT TERTIAM PARTEM STELLARUM CÆLI ; quos enim non valet per aperta sevitiam, per occultam fraudulentiam, quæ caudâ designatur, perimit ; stellæ autem oculi, fideles voco, qui fide ac bonis operibus lucent in Ecclesia. Alii per ter-

exécuteurs de ses volontés, S. Jean donne aussi au diable sept démons principaux, qui président chacun à quelque vice capital, comme le dragon perché à tous ; à quoi on peut aussi rapporter ces paroles de l'Évangile (Luc 11, 26) : *Il prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui. Et dix cornes*. Après avoir marqué les esprits qui agissent sous les ordres du diable, l'Apôtre marque encore la puissance des dix principaux auteurs des persécutions, par le secours desquels le démon espérait d'engloutir l'Eglise.

Et sept diadèmes sur ses têtes. Les démons s'érigent en rois par l'empire qu'ils usurpent sur les hommes, et Jésus-Christ même appelle Satan le prince de ce monde (Joan. 12, 31). Le démon, enorgueilli d'avoir eu tant de rois pour instruments de sa tyrannie, et de s'être érigé à lui-même un trône si redoutable, menace la femme.

Remarquez qu'il paraît ici en la même forme qu'aura la persécution de Dioclétien, ci-dessous, 15, 17. Nous en verrons les raisons, et nous y remarquerons quelque chose de plus particulier. Ici nous avons